

X
X
X

Ecully, le 23 Juillet 2010

N/Réf. : PPA/10.0 782/GP

Objet : Dénonciation des usages : report du terme

Monsieur,

Nous vous avons informé par lettre du 29 Janvier 2010, de la dénonciation des usages en vigueur au sein de Centrale Innovation, à savoir :

- le Règlement en date du 16 septembre 1999 et ses annexes,
- le Règlement signé par les délégués du personnel en date du 12 septembre 2006 et son avenant du 1^{er} janvier 2009.

Cette dénonciation devait prendre effet le 1^{er} septembre 2010 après un délai de prévenance de 7 mois. Cette période devait permettre de négocier un accord d'entreprise et de le soumettre à validation auprès de la commission paritaire de notre branche. A la date d'aujourd'hui, nous ne pouvons saisir la commission paritaire car cette instance n'a toujours pas été créée, de plus, la rédaction de l'accord a été plus complexe que prévu et n'est pas finalisée.

Après consultation de vos représentants du personnel lors de la dernière réunion DP du 15 juillet 2010, ceux-ci ont donné un avis favorable pour reporter de 4 mois, la prise d'effet de la dénonciation des usages.

En conséquence, la prise d'effet de la dénonciation des usages, initialement prévue au 1^{er} septembre 2010 est reportée au 1^{er} Janvier 2011.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez recevoir,

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Bénédicte MARTIN
Présidente du Directoire